

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 12/02/2024

Date d'affichage : 26/02/2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. José VAREA NAVARRO, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON.

Étaient absents non excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Procurations : M. José VAREA NAVARRO en faveur de Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : Mme Aurélie BLONDEL.

OBJET : Approbation du règlement du concours des maisons et jardins fleuris.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune organise depuis plusieurs années un concours des maisons et jardins fleuris visant à l'amélioration du cadre de vie des Thibervillais.

Afin de fixer le cadre réglementaire des prochaines éditions et dans une démarche de mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données, il est nécessaire de mettre en place un règlement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu la proposition de règlement du concours des maisons et jardins fleuris,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (par 17 Voix pour),

- approuve le règlement du concours joint en annexe.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EUREUX et publication par voie
d'affichage le 26/02/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Aurélie BLONDEL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

